

HÉBERGEMENTS 2025

CÔTÉ VILLAGE

EUROPE, ASIE, OCÉANIE

du samedi au samedi en Haute Saison

ARRIVEE
17H
DEPART
10H

PRIX À LA NUIT (5)

	CAPACITÉ MAX	01.04 24.05	24.05 14.06	14.06 05.07	05.07 19.07	19.07 16.08	16.08 23.08	23.08 06.09	06.09 20.09	20.09 31.10
Gironde Duo*	2	49	72	96	125	134	130	99	73	49
Garonne 4* - Studio*	4/3	52	76	102	128	137	132	102	76	52
Garonne 4 +* - Gironde 3 *	4/3	55	79	104	135	140	135	104	79	55
Médoc 4* - Atlantique 4*	4	58	81	107	142	145	142	107	82	58
Périgord*	5	61	90	111	149	155	146	111	91	61
Villa Aquitaine	5	70	98	126	166	172	159	126	98	70
Villa Landes ou Landais	6	76	115	146	192	202	189	146	115	76
Villa Landais Tribu ou Amélie	6	88	126	164	211	220	194	167	126	88

*hébergements en mitoyenneté. Capacité des hébergements, nous contacter.

Suppléments : location draps 16€/lit/semaine, location Kit serviettes 13€/semaine - animal domestique (2) : 6 ou 7€/jour, véhicule supplémentaire (2) : 5€/jour

EARLY BOOKING sur les Garonne 4, Garonne 4+, Bengali, Dune 5, MH Aigrette, Goélands.

- 10% jusqu'au 31.12.2024 !

Pour tout séjour d'au moins une semaine et se terminant au maximum le 31 Juillet.

Offre non cumulable. Frais de dossier offerts sur les autres séjours

PRIX GARANTIS JUSQU'AU 31.12.24

(5) (6) (7) (8) (9) voir nos conditions générales

CÔTÉ CAMPING POLYNÉSIE, MÉLÈZES & IFS

ARRIVEE :
17H
DEPART :
10H

du samedi au samedi en Haute Saison

PRIX À LA NUIT (5)

	CAPACITÉ MAX	01.04 31.05	31.05 14.06	14.06 05.07	05.07 19.07	19.07 16.08	16.08 23.08	23.08 30.08	30.08 06.09	06.09 20.09	20.09 31.10
Tente Bengali ** (9)	4			60	102	108	102	70	60		
Cabane Océane**	4			68	110	118	110	78	68		
Tente Lodge**	5			73	117	124	111	80	73		
Tente Lodge + **	6			76	125	133	117	90	76		
MH Goéland	2		71	77	120	129	120	79	77	71	
MH Aigrette	2		73	79	123	130	123	82	79	73	
NEW MH Albatros - Cabane	4		80	84	125	135	125	90	84	80	
Dune 5	5		80	84	125	135	125	90	84	80	
Grande Cabane	6		86	105	131	143	131	120	105	86	
MH Confort	2	51	78	100	130	138	130	100	100	78	51
MH Tradition	4	61	90	111	150	155	150	111	111	90	61
Chalet Estuaire	6	64	94	117	152	160	146	117	117	96	64

** Lodge, Cabane océane ou Bengali : ouverture du 15/06 au 07/09, linge de lit fourni

LES RÉSIDENCES MOBILES

du vendredi au vendredi en Haute Saison

MELEZES

	CAPACITÉ MAX	01.04 23.05	23.05 13.06	13.06 04.07	04.07 18.07	18.07 22.08	22.08 29.08	29.08 05.09	05.09 19.09	19.09 31.10
MH ESPACE	4	68	96	115	142	160	125	115	96	68
MH INFINI	4	72	99	124	145	165	142	120	99	72

-15 %

(6)

POUR UN SÉJOUR DE 2 SEMAINES
CONSÉCUTIVES

-25 %

(7)

POUR UN SÉJOUR DE 3 SEMAINES
CONSÉCUTIVES

CÔTÉ PLAGE

AMÉRIQUE DU NORD & DU SUD, AFRIQUE

du dimanche au dimanche en Haute Saison

PRIX À LA NUIT (5)	CAPACITÉ MAX	01.04 25.05	25.05 15.06	15.06 06.07	06.07 20.07	20.07 17.08	17.08 24.08	24.08 07.09	07.09 21.09	21.09 31.10
Chalet Oléron*	4	66	97	120	160	167	151	117	97	66
Chalet Périgord*	5	73	105	132	176	185	165	132	110	73
Villa Aquitaine	5	81	124	148	199	208	187	151	125	81
Villa Landes ou Landais	6	95	140	169	235	245	242	192	143	95
Villa Landais Tribu	6	107	154	187	259	272	270	211	154	107
Villa Girondin	6	162	233	300	380	390	360	310	275	162

*hébergements en mitoyenneté. Capacité des hébergements, nous contacter.

Suppléments : location draps 16€/lit/semaine, location Kit serviettes 13€/semaine - animal domestique (2) : 6 ou 7€/jour, véhicule supplémentaire (2) : 5€/jour

(5) (6) (7) (8) (9) voir nos conditions générales

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025 - EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le versement des arrhes vaut "bon pour accord" des présentes conditions

CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS & DES PROMOTIONS

- (2) Animaux domestiques : voir le règlement intérieur § 7. Véhicule supplémentaire où qu'il soit stationné à Euronat (y compris sur le parking extérieur)
- (5) Entre le 20.06 et le 07.09 les locations s'entendent exclusivement à la semaine à partir de 17H et jusqu'à 10H, voir les tarifs pour les jours d'arrivée obligatoires. En basse et moyenne saison : Location minimum 2 nuits. Majoration de 20% pour toute location d'une seule nuit.
- (6) Pour tout séjour continu de 2 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 20.07 et du 22.08 au 31.10
- (7) Pour tout séjour continu de 3 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 27.07 et du 08.08 au 31.10
- (8) EARLY BOOKING : - 10% jusqu'au 31.12.2024 : sur les Garonne 4, Garonne 4+, Bengali, Dunes, MH Aigrette et Goélants, pour tout séjour d'au moins une semaine et se terminant au maximum le 31 Juillet. Le séjour doit être confirmé avant le 31.12.24. Offre non cumulable avec les autres offres.
- FRAIS DE DOSSIER OFFERTS POUR TOUS LES AUTRES SÉJOURS.
- TARIFS GARANTIS JUSQU'AU 31.12.24 : Passé cette date, les tarifs pourraient être soumis à des augmentations.
- (9) Une tente enfant est tolérée à côté des tentes Bengali au prix de 5,00€/jour en supplément (voir nos conditions pour les dimensions de la tente), tout autre format est interdit, aucun mobilier ou matériel supplémentaire ne sera fourni.
- Un supplément sera demandé pour toute personne supplémentaire de + de 3 ans non comprise dans la capacité prévue par l'hébergement (9,00€ par nuit et par personne).

CONDITIONS GÉNÉRALES

OBLIGATOIRE :

Taxe de séjour (sous réserve de modification par la communauté de communes) : de 0.80€ à 1.05€ par nuit et par personne de + 18 ans selon le classement de l'unité d'hébergement. Frais de dossier : Il est perçu pour les frais de réservation une somme de 30 € par dossier. Cette somme reste acquise à la société dans tous les cas. La réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes représentant 25 % au moins du montant total augmenté des frais de dossier. En cas d'annulation, toutes les sommes versées (frais de dossier, arrhes ou totalité du séjour) restent acquises à la société.

Assurance personnelle : Il appartient au client de s'assurer, Euronat décline toute responsabilité en cas de vol, accidents, incendie, intempéries, etc... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité d'Euronat en cas de dégâts dus aux chutes de branches, pommes de pins, d'intempéries, de catastrophes naturelles, en cas de vol par effraction, bris de glace, etc.

OPTIONNEL :

Assurance annulation : 2.5% du montant de votre séjour. La cotisation reste acquise à l'assurance dans tous les cas. Elle vous est proposée par défaut, merci de nous indiquer clairement si vous ne la souhaitez pas au plus tard, le jour du paiement des arrhes. Au-delà, votre souscription à l'assurance est considérée comme acquise et aucune demande d'annulation du contrat d'assurance ne pourra être acceptée, le montant de la prime étant versé directement à la compagnie CAMPEZ-COUVERT. Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours après sa survenance.

Sans assurance et en cas d'annulation, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

ANIMAUX DOMESTIQUES : Tolérés en laisse (sacs sanitaires fournis) Identification et carnet de vaccination à jour exigés.

Il est interdit de les laisser en divagation ou seuls dans les locations ou sur un emplacement.

CARTES ACCEPTÉES (pour règlement arrhes et séjour) : C.B. – VISA – MASTERCARD.

HEURES d'ARRIVÉE ET DE DÉPART : Le dépassement des horaires entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période réservée sera facturée. **NO SHOW** : toute réservation non honorée à la date d'arrivée sera annulée, sans remboursement des montants versés.

MODALITÉS :

- EURONAT est un centre familial. Les personnes seules n'y sont admises que sous certaines conditions (Nous consulter).
- Le PASS sera délivré à votre arrivée, il sera demandé à chaque fois que vous rentrez dans Euronat, et peut être vérifié à tout moment par le personnel d'Euronat. Le PASS donne accès à la piscine d'eau douce, au tir à l'arc, et en haute saison : aux animations, aux activités, aux clubs enfants (nous consulter pour les conditions), aux soirées dansantes et spectacles.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : www.mediationconso-ame.com - AME CONSO 197 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté ». Les données personnelles, directes ou indirectes collectées sont enregistrées pour constituer un dossier client destiné à la gestion et le suivi des réservations, newsletter, page contact, mailing... Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit veuillez adresser un email à info@euronat.fr.

INFORMATIONS ET RÈGLEMENT DES LOCATIONS :

- Les arrivées en location se font à partir de 17:00, les départs jusqu'à maximum 10:00.
- Le stationnement d'un véhicule à proximité de votre hébergement est compris dans le prix de l'hébergement, tout véhicule supplémentaire sera facturé à la nuit.
- KIT BÉBÉ : GRATUIT sur demande et sur réservation uniquement (lit bébé, baignoire, chaise haute).
- **Le solde doit être réglé au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée, le défaut de paiement dans ce délai entraînera l'annulation de votre réservation.**
- L'installation de tente, le stationnement de caravane ou camping-car sont interdits dans les villages de chalets et de mobile-home.
- Sans réservation seules les locations disponibles à l'accueil sont proposées. Un ménage sera facturé pour toute demande particulière.
- Pour toute personne supplémentaire (de + de 3 ans) au nombre de personnes comprises dans la capacité dans la catégorie de l'hébergement, un supplément sera facturé à la nuit.
- Fourniture de couvertures, alèses et oreillers dans tous les habitats. (Lodge, Bengali et Cabanes Océanes : couettes et draps spécifiques fournis).
- Les modifications de dates de séjour sont tolérées sur demande écrite, jusqu'à maximum un mois avant la date d'arrivée, dans la limite de la saison en cours, sans possibilité de remboursement.
- **La recharge de véhicules électriques est formellement interdite dans toutes les locations.**

OBLIGATOIRE :

- Caution de 150 € (chèque ou carte bancaire uniquement) par séjour durant toute la saison.
- **État des lieux fait par le client à son arrivée, aucune réclamation en fin de séjour ou postérieure au séjour ne pourra être prise en compte.**

FACULTATIF :

- Location de draps : 16 € par lit et par semaine ou fraction de semaine.
- Location de serviettes : 13 € (Kit confort = 2 grandes serviettes + 2 petites serviettes + 1 tapis).
- Nettoyage de fin de location (si vous ne souhaitez pas le faire vous-même) : de 80 € à 220 € selon le type d'habitat sinon la totalité de la caution sera encaissée, s'il n'a été effectué avant votre départ.
- Prestations hôtelières :
 1. Ménage quotidien de 70 € à 150 € (nous consulter)
 2. Petit déjeuner (9:00 à 11:00) (avril à septembre). Formules à partir de 7.50 € par personne, uniquement dans les restaurants du centre.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 - CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Tout séjour à Euronat, à quelque titre que ce soit, implique de la part des personnes concernées, l'acceptation sans réserves, des dispositions du présent-règlement.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Tenue-vestimentaire : Pour tout usager, à l'intérieur du village et sur la plage, la nudité intégrale est de rigueur, sauf par mauvais temps. Elle est exigée pour certaines activités (tir à l'arc, boomerang, etc.). Elle est par contre proscrite lors des spectacles, des manifestations en salle.

La direction du village peut refuser l'entrée à quiconque, sans avoir à justifier sa décision.

3 - INSTALLATIONS

Tentes Annexes : Dans les zones réservées au camping et au caravaning, la déclaration des tentes annexes et l'enregistrement nominatif de leurs occupants sont obligatoires. Les clients locataires d'un emplacement ne peuvent en aucun cas être payés par les occupants de tentes annexes. Selon le Plan d'Urbanisme de la commune de Grayan visé par la préfecture de la Gironde concernant les seules zones destinées à recevoir exclusivement des emplacements de camping et de caravaning, la Direction d' Euronat est amenée à interdire l'installation de tentes, de caravanes et de camping-cars dans les villages de mobile-homes et de bungalows.

6 - BRUIT ET SILENCE

Les usagers du village se doivent d'éviter tout bruit ou toute discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les instruments de musique, radio, télévision, électrophone, etc. ne sont tolérés qu'à condition d'être inaudibles dans le voisinage immédiat du lieu d'émission. De 22 heures à 7 heures du matin, le silence est de rigueur dans l'ensemble des villages, du camping/caravaning et des parcs à mobile-homes.

Les rassemblements et réceptions dans l'ensemble des habitats (tentes, caravanes, bungalows, mobile- homes) devront se dérouler de façon à ne jamais gêner les voisins, même pendant la journée.

7 - ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent les déclarer à l'accueil et, conformément à la législation en vigueur, présenter impérativement les certificats de vaccination et d'identification. Ils ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils doivent être tenus en laisse, ne pas être laissés, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, dans les différents habitats ou sur les emplacements. Il est rappelé que les propriétaires d'animaux sont civilement responsables des morsures et dégâts que ces animaux pourraient occasionner. Leurs propriétaires doivent impérativement ramasser leurs déjections (sacs sanitaires fournis gratuitement à la réception sur présentation de la facture supplément animaux domestiques). Ils sont strictement interdits sur les plages Sud et Centrale. Il existe une tolérance sur la plage Nord. Cette tolérance pourra être supprimée en cas de manquement aux règles énoncées ci-dessus.

8 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Pour d'évidentes raisons de sécurité et de calme, la vitesse sur l'ensemble des voies du village, est strictement limitée à 20 km/h. Tout excès constaté et réitéré pourra conduire à la résiliation de l'accès à l'entrée du village, le véhicule étant alors placé sur le parking extérieur d'entrée.

Aucune circulation (y compris bicyclette, skate, patins à roulettes, etc.) n'est autorisée sur le piétonnier du centre commercial. La non-observation de cette mesure pourra entraîner l'exclusion du village.

9 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

A) HYGIÈNE

il est donc interdit :

- de polluer les points d'eau par des eaux usées (vaisselle, lavages, toilette, etc.)
- de laver les voitures, les caravanes, etc.
- d'installer des douches dont le rejet s'effectue directement dans le sol.
- L'accès des animaux aux blocs sanitaires est interdit.

B) PHOTOGRAPHIE/CINÉMA

Il est formellement interdit de photographier ou de filmer une ou plusieurs personnes sans leur consentement. L'infraction au présent Règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate, à la confiscation du film ou de la cassette contenus dans l'appareil, à l'effacement des images numériques.

C) PROPOS ET ATTITUDE

Le port de bijoux corporels intimes est interdit pour éviter son expulsion, le porteur est tenu de les enlever.

Toute personne en état d'ébriété ou occasionnant un scandale quelconque nuisant à la tranquillité du village sera immédiatement expulsée.

10 - SÉCURITÉ

a) Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Il en est de même pour les barbecues à charbon de bois. Pour les occupants du camping/caravaning, des barbecues sont mis à disposition, à proximité de certains sanitaires. Ils sont soumis à la stricte et permanente vigilance de leurs utilisateurs.

b) Baignade : En ce qui concerne la piscine, son règlement détaillé est affiché à l'intérieur, mais il est à noter ici la stricte obligation de la nudité pour y accéder.

11 - JEUX

Aucun jeu violent ou gênant (bruit, agitation), en particulier de ballon, ne peut être organisé à proximité de l'habitat. Sur initiative personnelle, ils doivent impérativement se dérouler sur les aires prévues à cet effet.

